

VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE : QUELLE ACTUALITÉ JURIDIQUE ; JURISPRUDENTIELLE ?

Me André SOULIER,

André SOULIER. – Mon excellent confrère, Me Petit, qui va me succéder, me compléter, c'est toujours ce que l'on dit des confrères avant que leur âge éclate, pourra me rappeler tout à l'heure invoquant La Bruyère – je lui ai donné la citation exacte – : « Tout est dit et l'on vient trop tard ». J'ai assisté ce matin, comme la plupart d'entre vous sans doute, à des interventions tout à fait remarquables que ce soit Mme la présidente de la Chambre régionale des comptes ou M. le Préfet qui a sorti tous les instruments juridiques lui permettant de dire que nous sommes en République, mais qu'il fallait y veiller, Jean-Louis Bianco que j'ai eu le plaisir de revoir alors que nous n'avons pas de conversations familiales quotidiennes. Tous ont parlé avec bonheur de la République, du service public et du seul sujet qui compte, c'est-à-dire non pas l'avenir des personnes de ma génération, là j'arrive d'ailleurs à un moment de ma vie où je connais plus de palais de justice que d'églises, mais quelqu'un avec qui je travaille ces temps derniers m'a dit : « Ne vous inquiétez pas, ça va se gâter ». Il est donc évident que le principal sujet – quel mauvais jeu de mots – de conversation doit être non seulement l'avenir de notre pays, mais l'avenir de notre jeunesse.

Quelqu'un a évoqué l'Histoire, je voudrais en dire quelques mots. Non pas seulement par attachement et passion à ce qui est une véritable science, mais parce que c'est une nécessité très profonde pour comprendre d'abord sur quel caillou nous vivons, je parle de la Terre, ce qui s'est passé depuis un certain nombre de siècles intelligibles, encore que ceux de la grotte de Lascaux n'étaient pas aussi sots que nos ancêtres les plus proches pouvaient le croire. L'Histoire est une donnée fondamentale, essentielle pour comprendre ce qui s'est passé et c'est ainsi que je recommande à chacun d'entre vous, si vous le retrouvez, mais un libraire bien organisé va vous le trouver, les trois petits tomes de 250 pages chacun intitulés « Histoire de l'Europe » auparavant intitulés « Histoire de l'Europe et de l'Asie », d'Emmanuel Berl qui a connu une destinée incroyable. Il est juif, il écrit une phrase exceptionnelle, de qualité, mais les circonstances dans lesquelles elle est prononcée par l'homme qui la prononce vont la condamner : « Je fais don de ma personne à la France ». C'est lui qui a écrit cette phrase que Philippe Pétain a immédiatement prononcée devant un micro, et puis il est arrivé ce que vous savez. Emmanuel Berl avait impressionné Léon Blum, il a servi de référence pour ses grandes fresques historiques à Charles de Gaulle. Pierre Mendès France, lui-même une figure de la République, le considérait comme un maître à penser et ce n'était pas seulement parce qu'il avait épousé Mireille, la complice de Jean Nohain, « couché dans le foin avec le soleil pour témoin », qui allait le rendre célèbre. Non, il est à mes yeux irremplaçable, car il vous raconte une histoire de l'Europe tout à fait exceptionnelle depuis disons Cyrus le Grand jusqu'à l'époque moderne. Tout ceci est écrit dans les sombres lueurs de l'Occupation alors qu'il était dans le centre de la France, sauf erreur de ma

part en Creuse, sans bibliothèque à sa disposition lui permettant d'affiner ses recherches, mais l'homme est d'une intelligence prodigieuse. Que dit-il ? Qu'avons-nous à juger aujourd'hui pour apprécier non seulement les valeurs de la République, mais la nécessité de la défendre à tous crins ? C'est parce qu'un petit-fils a eu la sottise incroyable de s'en prendre au peuple qu'avait si longtemps dirigé sa grand-mère qui venait de mourir dans ses bras, c'est-à-dire Guillaume II et Victoria, que les Allemands ont décidé de nous faire la guerre. Nous les avons un petit peu empoisonnés, si j'ose dire, puisque la Grande-Bretagne et la France s'étaient bâties en empire colonial et avaient repoussé les Allemands de bien des territoires sur le continent africain. Ils n'avaient trouvé d'autre ressource que de proposer de construire un chemin de fer allant jusqu'à Bagdad et Constantinople. Nous sommes les héritiers de ce moment et je voudrais dire à chacun et à chacune d'entre vous qui naturellement y avez réfléchi avant moi, que lorsque nous voyons le mal s'étendre, la férocité se donner libre cours en Irak et en Syrie, nous ne pouvons pas ne pas nous souvenir que c'est aussi de notre faute. Et je pense que de temps à autre **il est bon non pas de faire œuvre de repentance, je n'aime pas la repentance, mais de réflexion sur son propre passé et sur ce que celui-ci a pu engendrer de difficultés pour les temps présents**, en 2016, 2017, 2020. C'est-à-dire que c'est nous, Français et Anglais, qui avons dessiné la nouvelle carte du Moyen-Orient. Nous avons inventé la Syrie, nous avons inventé l'Irak et l'Arabie Saoudite. Nous avons inventé tous ceux qui aujourd'hui nous posent problème ou nous en ont posé. Puis, là-dessus l'Anglais et le Français ont été vite dépassés à travers les ressources pétrolières et minières dont il fallait assurer le contrôle, les Américains sont arrivés et c'est ainsi que les grandes compagnies pétrolières sont nées sur ces territoires. Ce n'est pas une explication négligeable que de dire que les parents ont mangé des raisins verts et que les enfants ont eu les dents agacées jusqu'à la septième génération. Nous avons ce jour-là scellé la fin de la première Europe, c'est-à-dire, je ne la défends pas, celle qui était maîtresse du monde et qui aussi avaient colonisé des peuples en leur apportant disait-on la civilisation. Ce n'est pas faux, c'est tout à fait exact, nous avons apporté beaucoup de choses tout à fait remarquables à beaucoup d'enfants et d'élites aujourd'hui d'un certain nombre de pays en Extrême-Orient, mais surtout sur le continent africain, pour ne pas parler de la Nouvelle-Calédonie qui va se prononcer sur l'indépendance par referendum bientôt. Ils ont non seulement bénéficié d'un certain nombre de nos apports, mais également souffert parfois sans reconnaissance aucune. Je pense aux tirailleurs sénégalais, je pense aux tirailleurs marocains, algériens, etc., ceux qui ont fait la guerre de 1914-1918, un peu comme l'armée américaine quand elle est arrivée en 1944 et où il y avait en première ligne plus de soldats noirs que de soldats blancs. Il faut savoir regarder son propre passé de cette façon et se dire qu'après tout, nous sommes les héritiers de nos pères et de nos grands-pères. On est bien passé chez le notaire pour ceux qui ont pu en bénéficier, il n'y a pas de raison de ne pas passer devant l'Histoire.

Et à partir de là – et je vais finir sur cette évocation pour montrer à quel point j'ai été passionné par ce que j'ai entendu ce matin – ceci explique les années 1920 à 1940. Tenez, le maire de Caluire, que j'aime beaucoup, a pris une décision historique d'organiser des Entretiens Jean Moulin. C'est une nécessité impérieuse, vitale que ceci se reproduise et que chaque année des hommes et des femmes venant d'horizons différents puissent, en agrandissant le cercle, venir parler de la Nation, de l'État, du peuple français, de ce que nous sommes et de comment nous sommes devenus ce que nous sommes devenus, en ayant oublié les grandes invasions de 405 lorsque poussant leurs chèvres et leurs vaches des hommes venus de l'Est sont entrés sur notre territoire, la nuit du 31 décembre 405. Je ne vous garantis pas l'authenticité à un jour près de cet anniversaire, mais il faut que chaque année nous puissions voir cela avec le souvenir de Jean Moulin. J'ai dans ma grande jeunesse croisé André Lassagne, qui aurait pu devenir un excellent maire de Lyon. J'ai connu dans des conférences Aubrac et d'autres de ses compagnons, j'ai connu beaucoup de résistants, M. Nallit et notamment des hommes qui ont combattu, qui ont

échappé à la déportation, mais qui ont conservé dans leur chair les souvenirs cruels de cette époque. Il est très important que nous en parlions, il est très important de les remettre au centre du jeu comme on remet la pyramide sur sa base, car ces hommes, je voudrais vous le dire en un mot, avaient vécu les années 1920 à 1940, l'effondrement de l'Europe, la montée des États-Unis après qu'ils aient digéré 10 ans plus tard la grande dépression, ils sont devenus les gendarmes du monde. Où sont-ils aujourd'hui les gendarmes du monde ? Il n'y en a plus. Plus personne

Nous sommes aussi les héritiers de ce que nous avons vécu, conquis, administré, en Afrique, en Asie

ne peut faire le gendarme. Il y a même un pitre qui expérimente une fusée nucléaire en Corée du Nord. Et bien, ces hommes, Jean Moulin et ses compagnons ont vécu ces années 1920 et 1940. Tiens, je vais me livrer à un petit jeu. Quelqu'un m'a dit un jour : « Vous savez, à l'époque, Herriot, le maire de Lyon, était bien vieux il avait 53 ans ». Non, il n'était pas très vieux : en 1922 il n'en avait que 50, ce n'est pas très vieux, en tout cas j'en juge ainsi, désormais. Faites-moi confiance là-dessus. Attendez, aujourd'hui nous avons un Président de la République – qu'il s'appelle François Hollande ou qu'il s'appelle M. Brun, c'est la même chose – s'il était dans les mêmes conditions que les hommes des années 1920 à 1940, époque pendant laquelle Jean Moulin a vécu avant de devenir Préfet, il ne parlerait pas à Angela Merkel, mais à Adolph Hitler, à Moscou il ne s'entretiendrait avec Poutine ce serait avec Joseph Staline, en Italie ce ne serait pas Matteo Renzi ce serait Benito Mussolini, Mariano Rajoy n'était probablement pas né c'était Franco qui était au pouvoir en Espagne et Salazar au Portugal. Remettons un peu les choses à l'endroit, nous nous sommes effondrés, nous avons gagné la guerre de 1914 et nous avons perdu l'Europe et nous avons eu une République secouée par aussi bien l'extrême gauche, avec le communisme qui pensait gagner le monde entier, et ils ont peut-être failli le faire, comme Hitler s'il avait disposé de

la bombe atomique pour en équiper ses V1, V2 et V3. et de l'autre, la peste brune. On ne peut pas appeler cela autrement quand on a décidé de gazer 6 millions d'hommes, de femmes et d'enfants. Nous sommes les héritiers de ceci. Nous sommes, et je termine ce préambule historique avant de vous dire quelques mots sur le plan juridique de l'état de notre société aujourd'hui, nous sommes aussi les héritiers, j'avais commencé ou presque par-là, de ce que nous avons vécu, conquis, administré, en Afrique, en Asie. L'Indochine était un peu loin, il n'y a pas eu par conséquent d'autres conséquences que d'entraîner la chute du gouvernement Laniel, en 1954. Ça n'allait pas loin, qui s'en souvient ? Mais il est évident que je suis un enfant de la guerre d'Algérie, je suis de ce temps. Et j'ai ici les textes dont on va parler dans quelques minutes sur l'état d'urgence, sur les situations de crise dans lesquels notre République peut se trouver. Il est clair que lorsque les trois départements algériens (Oran, Alger, Constantine) sont devenus indépendants, avec la richesse pétrolière qui est devenue la rente des militaires qui avait gagné le pouvoir en Algérie, avez-vous oublié chers amis que nous ne nous sommes pas nécessairement très bien conduits avec des hommes qui avaient combattu à nos côtés en 1914 pour leurs pères, 1939 pour les fils et puis les petits-fils devenus des Harkis, ils étaient devenus des soldats avec nous, sans retraite parfois ou avec une retraite si misérable... Pourquoi distinguait-on un Algérien qui était Français et qui a gagné la France après l'indépendance, qui était donc Français sur notre territoire national ? Pourquoi les a-t-on traités ainsi ? Les parents ont mangé des raisins verts et les enfants ont eu les dents agacées. Ce n'est pas par une manie que je reviens aux textes de la Bible. On y trouve notre Histoire, si on veut bien le regarder ainsi. Et c'est ainsi que nous avons parfois une difficulté avec des garçons de deuxième ou troisième génération. Peut-être devons-nous faire parfois à notre tour, tranquillement, sans repentance, je n'aime pas la repentance, je le répète, notre examen de conscience pour savoir si au sein de la République, celle-ci s'est comportée de la manière la plus adéquate quand à Saint-Maurice-l'Exil, on a mis des gens dans un camp, même s'ils étaient libres d'aller et venir et de partir, mais partir où ? Ils n'avaient pas de famille, il n'y avait pas de territoire connu en métropole. C'est ainsi que cela s'est passé et si nous n'avons pas cela à l'esprit – nous ne prononcerons pas des propos de miséricorde, de repentance, je le répète pour la troisième fois – mais si nous ne savons pas d'où nous venons et qui nous sommes, comment lire notre destin ? Nous avons parlé de l'Islam ce matin. J'ai siégé au Parlement européen, mon propos est peut-être décousu, mais pardonnez-moi, c'est le moment de dire ce que l'on a au fond de soi parce que peut-être que dans quelques années la mémoire sera moins forte ! J'ai siégé au Parlement européen – dans mon groupe qui était le groupe libéral d'abord puis le groupe du Parti populaire européen – avec un des leaders du Sinn Féin. Les catholiques irlandais voulaient accéder à l'indépendance, mais ils n'y sont pas parvenus encore, l'Irlande étant devenue indépendante dans sa partie EIRE avec Éamon de Valera, mais le Nord est resté protestant, anglais. Pourquoi cet homme siégeait-il sur les bancs du Parlement européen ? Il siégeait parce qu'il en était fini que des catholiques fassent exploser des bombes. À la terrasse d'un bistro, on avait tué des enfants, on avait tué des innocents, nécessairement. Des catholiques contre des protestants ! Je ne vous parle pas d'il y a 2 000 ans, je vous parle des années

1970, 1980. C'est le moment où Mme Thatcher a laissé mourir un certain nombre de personnes de cette tendance, mais qui étaient des durs, avec un garçon qui s'appelait Bobby Sands, qui avait entamé une grève de la faim, et elle a dit : « Qu'il meure, après tout ils l'ont décidé ». C'est aussi nous ! On ne peut pas dire que nous sommes éloignés des Anglais, puisqu'on voudrait bien qu'ils ne quittent pas l'Europe.

Nous sommes les enfants de cela, mais nous sommes aussi les enfants, des accords entre les Britanniques et les Français qui ont créé ces nations souvent artificielles au Moyen-Orient où les sunnites massacrent les chiïtes et inversement, en moins grand nombre d'ailleurs parce que les chiïtes sont moins puissants sauf s'ils disposent de l'arme nucléaire ce qui est peut-être le cas de l'Iran, mais Dieu sait comment les choses vont finir là-bas. C'est nous qui avons opéré le découpage, c'est nous qui avons créé ces Nations, qui avons installé ces gens de cette manière. Par conséquent, il faut se regarder dans la glace et dire qu'il y a un certain nombre de choses dont nous pouvons être les auteurs ou les initiateurs à un moment ou à un autre. Bref. Et voilà que sur ces décombres nous pleurons sur Alep. J'étais à Alep il y a une vingtaine

d'années à peine, c'était en 2000, il y a 16 ans. Quelle merveilleuse cité, à la fois multiculturelle, même si elle était dominée par les alaouites et la famille Assad, mais je vois ces décombres... alors à ceux qui ont inventé – ce qui est inacceptable et M. Bianco le disait – à ceux qui au nom de la religion, la leur, veulent non seulement l'imposer, mais l'imposer par le fer et par le feu – cela s'appelle la Charia, tous les actes de la vie, civile, intime, gouvernés par cette loi unique et inique – la réponse est non ! Elle est catégoriquement non ! Et la seule manière d'y obvier est de se battre. À une condition, pour être forts, c'est que nous nous préoccupions de ce qui se passe dans notre propre pays. Je vais distinguer deux choses et j'en aurai fini puisque mon confrère Me Petit qui est très

savant vous expliquera infiniment mieux que moi les décisions du Conseil d'État. Je distingue ceux qui possèdent une foi qu'ils pratiquent, juifs, je m'honore d'être un ami personnel du grand-rabbin de France, un homme lumineux Haïm Korsia, élu l'an dernier ; catholiques, parce que la France est d'abord dans son origine majoritairement catholique, chrétienne parce que je n'oublie pas les protestants. Je vais vous faire à ce point une confidence, je suis un individu particulier, j'ai six petits-enfants, trois catholiques et trois protestants ; si j'avais eu une belle-fille juive, peut-être que mes petits enfants seraient juifs. C'est comme ça. C'est quand même nous, du fond des âges, du fond des temps nous sommes cela parce que nous avons, encore une fois, occupé les territoires du Maghreb et que les enfants de ces hommes, les petits-enfants de ces hommes nous voulions qu'ils soient Français, même si le protectorat pour la Tunisie et le Maroc n'engendrait pas le même statut civil. Il faut donc que nous nous en préoccupions et

**C'est la jeunesse qui
fait l'avenir et cela
passe nécessairement
par la prise en compte
de cette histoire et
des produits de notre
histoire**

pour cela, c'est probablement l'un des grands messages aux gouvernements d'aujourd'hui et de demain de se préoccuper, à travers l'éducation, à travers tout ce que vous avez décrit ce matin qui m'a enchanté, qui m'a fait un plaisir immense, revigorant, rafraîchissant. C'est la jeunesse qui fait l'avenir et cela passe nécessairement par la prise en compte de cette histoire et des produits, si j'ose les appeler ainsi, ces garçons et ces filles, ces produits de notre histoire, la nôtre. C'est notre affaire intérieure. L'autre, c'est-à-dire ce qui se passe dans les pays du Moyen et du Proche-Orient je crois que c'est l'affaire de la diplomatie des grandes puissances, des accords qu'il faut trouver sans doute entre les Américains et les Russes et probablement les Chinois qui s'inquiètent beaucoup – je vais souvent en Chine – de la montée de l'islamisme, comme ils le disent eux-mêmes avec moins de précautions que nous ne le pratiquons. Si la nécessité est de réduire ces personnes, il faut les réduire, c'est ainsi. Les gouvernants actuels ou futurs, les militaires sont là pour cela sous la conduite des politiques.

Puis, et j'en termine par-là, est survenue la réplique, il ne faut pas se cacher derrière son petit doigt puisque c'est la guerre, l'abominable terrorisme. C'est-à-dire le terrorisme aveugle. Ce terrorisme nous l'avions connu aussi dans son ampleur. Je vais vous rappeler un petit souvenir. Je suis à l'époque premier adjoint au maire de Lyon, nous sommes en 1986 et le pape Jean-Paul II a été invité à Lyon. J'éprouve moi-même à l'époque vraiment le vif désir de faire que la ville l'accueille noblement. D'abord parce que je suis à cette époque l'avocat du deuxième polonais le plus illustre, enfin on va dire le troisième après Chopin et Jean-Paul II, c'est-à-dire Lech Walesa que je voyais à Gdansk, en me rendant derrière le rideau de fer. Et donc, le pape vient, et nous décidons de donner en son honneur, pour la population lyonnaise, un concert qui a été mémorable. Je l'avais confié à Jean-Michel Jarre parce que je le connaissais depuis qu'il avait neuf ans. Sa maman avait été une grande résistante, et donc c'est lui qui doit, le 5 octobre 1986, donner ce concert. Sauf que, regardez comme arrivent les catastrophes, tout le monde avait oublié, moi pas, qu'en septembre trois semaines plus tôt un attentat terrible s'était produit devant Tati, rue de Rennes, à Paris, et qu'il y avait eu des morts et des blessés en grand nombre. Les services de sécurité s'étaient préoccupés de protéger le pape à Paray-le-Monial ensuite au stade de Gerland, mais ils avaient complètement oublié qu'il y avait quelques notes qui allaient jaillir le soir du bord de la Saône. Le Préfet de police, M. Bastelica, m'a téléphoné à 7h du matin et m'a dit : « Dites donc, il paraît qu'il y aura du monde dans les rues ce soir ». On a ensemble visité les parkings devant le palais de justice, il y avait des centaines de voitures, il aurait pu y être déposée une tonne de bombes, on aurait pu faire le massacre le plus effroyable qui soit, mais Nostradamus s'était « trompé » avec ces prédictions puis les types avaient dit : « Rue de Rennes, ça suffit pour le moment, on verra plus tard » et c'est ainsi que nous avons déjà connu le terrorisme. Mais il a pris une dimension supérieure en raison des événements du Proche et du Moyen-Orient tous ces derniers temps. Ce qui a conduit le gouvernement, après « Charlie » et après, le pire, le Bataclan en novembre dernier, à prendre des mesures d'urgence.

Je me suis demandé, est-ce une nouveauté ? La réponse est non ! Nous avons connu cela, et je l'égrène sans entrer dans les détails. Voici un premier décret qui date du 2 mai 1938 sur la police des étrangers,

Daladier est Président du Conseil. Ensuite un décret-loi du 12 novembre 1938 relatif à la situation d'une part et à la police des étrangers. Hitler est au pouvoir, il n'a pas encore envahi la Pologne, mais il a déjà déclaré « son amour » pour l'Autriche en disant que les habitants des Sudètes justifieraient sans doute qu'ils rejoignent l'Allemagne. La guerre survient, mais nous ne sommes pas tirés d'affaire même si la République à la peau dure, elle l'a montré.

En novembre 1954, il m'en souvient, c'est ma génération, un instituteur et sa femme sont assassinés en Algérie dans les Aurès. Le 7 avril 1955, une loi est votée instituant un état d'urgence et est déclarée son application en Algérie (Edgar Faure étant au pouvoir et Robert Schuman Garde des Sceaux, Ministre de la Justice). Puis, un peu plus tard, on a affiné encore le coup, le 16 mars 1956, en autorisant le gouvernement à mettre en œuvre en Algérie un programme d'équipement économique, sans oublier la police. Je vous lis les auteurs, cela va faire sourire, le président du Conseil de l'époque est Guy Mollet, le ministre résidant en Algérie est Robert Lacoste – cela dit quelque chose aux plus anciens – et le ministre d'État, Garde des Sceaux chargé de la Justice est un député de la Nièvre, François Mitterrand. Puis, d'autres textes vont se succéder en 1956 toujours relatifs au maintien de l'ordre. La procédure pénale est modifiée, on va même créer un peu plus tard, peu après que la guerre d'Algérie se soit achevée par la remise du pays au Front de Libération Nationale et la déclaration de l'Indépendance de l'Algérie.

La révolte d'une partie de l'armée a lieu chez nous. Il faut se souvenir de cela, c'était hier matin pour les plus jeunes. Le Général de Gaulle créera une Cour de sûreté de l'État pour juger ceux qui s'étaient rebellés contre le pays et contre son gouvernement. Entre nous, j'ai le sentiment que le ministre de l'Intérieur, M. Cazeneuve, qui me paraît être un excellent homme, a dû dire à ses fonctionnaires : « Écoutez, allez voir si dans les tiroirs vous trouvez des textes qui ressemblent à ce qui se passe », ce sont les mêmes ! Par exemple, les assignations à résidence, etc. Nous avons donc à la suite, et je vais en finir par une remarque forte, des lois votées par le Parlement, mon cher Député-Maire, décrétant l'état d'urgence et permettant au Préfet, vous vous en rendez compte, le haut fonctionnaire d'autorité qui était là, pouvait venir vous interpellé la nuit et vous ne pouviez pas broncher. Cela dit, excellent Préfet au passage si on lui rapporte mon propos (Rires), sait-on jamais comment le vent tourne...

Il y a donc eu toute une série de contestations. Je vais vous donner quelques chiffres et, le faisant, vous allez comprendre que vous arrivez vers la fin (Rires). En première ligne le Conseil d'État, les tribunaux administratifs, le juge des référés. J'ai ici les comptes sur les déclarations de l'état d'urgence entre celle du 14 novembre 2015 – qui a été reconduite – et celle du 25 février 2016, puisque tous les trois mois on doit revenir devant le Parlement pour faire le point, ce qui est tout à fait démocratique, les tribunaux ont rendu 140 décisions relatives à des mesures prises au titre de l'état d'urgence, 116 ordonnances de déférées, 24 décisions prises. Je ne vais pas vous assaillir avec des chiffres qui n'auraient plus aucune signification d'autant qu'à ce moment-là il faudrait que je vous dise qu'il est il y a eu près de 400 saisines.

Je voudrais enfin parler des juges, et j'en finirai par-là. Nous ne pouvons pas avoir une Nation rassemblée, respectueuse des lois, de l'égalité entre les citoyens devant la loi quelle que soit la couleur de leur peau, quelles que soient leurs origines philosophiques ou religieuses, tout le monde est égal en droit. Les juges sont là pour vérifier si les textes sont appliqués avec la même autorité et égalité pour les uns et pour les autres. Ils vont dans le détail. D'ailleurs vous l'avez vu, cela ne peut pas être sans conséquence, quand

Un pays démocratique, républicain, pour ce qui nous concerne, s'estime, se considère par rapport au travail de ses juges

un juge décide à Paris d'élargir des personnes placées sous mandat de dépôt alors même qu'elles étaient accusées d'avoir jeté des pierres et puis peut-être mis le feu à une voiture dans laquelle se trouvaient deux policiers. Un pays démocratique, républicain, pour ce qui nous concerne, s'estime, se considère par rapport au travail de ses juges. Je peux dire ici, même si je me suis plaint parfois de quelques juges, dans mes affaires professionnelles, que j'ai obtenu la cassation d'arrêts qui me paraissaient injustes. J'ai ainsi fait abroger par le Conseil Constitutionnel des textes du Code pénal. Je suis sans tendresse pour l'erreur

parce que ce n'est pas moi qui en suis victime, mais celui ou celle qui s'est confiée à moi... Mais je dois dire que dans l'ensemble, je le dis publiquement, nous avons une Justice qui même maltraitée sur le plan matériel, insuffisante sans doute en nombre par rapport aux missions et aux tâches dont on l'accable, fait son travail de manière excellente. Regardez aujourd'hui dans les tumultes du moment, qui finiront bien par cesser, regardez, les juges sont-ils mis en cause en ce moment par l'opinion publique ? Non, on les saisit pour tenter de redresser des situations compromises par le temps ou l'adversité. C'est un hommage à ces magistrats du siège, magistrats du Parquet que je veux leur adresser publiquement.

L'exemple héroïque de Jean Moulin et de ses compagnons de combat, la nature vivante de leur lutte, de leur foi en l'impératif démocratique, face à la barbarie comme à la complaisance pour l'ennemi, voire plus gravement la lâcheté et la trahison, doivent inspirer nos attitudes et nos comportements. La phrase merveilleuse de Winston Churchill en est l'illustration, « c'est dans la nuit profonde que l'on voit le mieux briller les étoiles ».

Ainsi, convient-il en premier lieu de ne pas désespérer et de défendre coûte que coûte le modèle démocratique dessiné au cours des deux derniers siècles. Il importe toujours d'en poursuivre l'amélioration.

En second lieu, il faut se garder de demander à l'organisation politique de nos démocraties et à leur expression judiciaire plus qu'elles ne peuvent donner. La citoyenneté doit être active et non passive. La paix est l'affaire de chacun.

On ne répond pas à la fin des fins aux mouvements tectoniques des civilisations et des peuples seulement par les armes et la répression. Notre force est l'éducation, l'enseignement, bref l'explication. La grandeur passe par l'épanouissement de l'homme, l'application de nos principes et les formations qu'ils inspirent. Ceci exige lucidité et constance dans l'action. Fermeté quand il le faut, mais en même temps ouverture d'esprit.

Telle est la leçon que Jean Moulin et ses compagnons nous ont transmise. Un legs sacré.

Merci une nouvelle fois à Philippe Cochet et à son équipe d'élus et de collaborateurs pour avoir, plus de soixante-dix années après la tragédie vécue ici, ouvert un cycle de débats qui ne doit pas s'éteindre.

La Liberté se mérite. Elle ne s'octroie pas simplement.

Isabelle PHAM. – Me Philippe Petit, docteur en droit va nous éclairer de son côté sur des cas pratiques avec un axe de réflexion sur la laïcité et la neutralité de l'État en tant que condition des libertés publiques de conscience et de culte.

Philippe PETIT. – Si je vous éclaire, c'est que je me suis mal exprimé, car la matière est nébuleuse. Il est difficile de passer après mon confrère Me Soulier. Donc j'essaierai de lutter contre ce double handicap pour vous dire quelques mots de droit effectivement sur cette question que M. le Député-Maire, cher Philippe, tu as mis opportunément à l'ordre du jour de cette réunion. La matière dont il s'agit est évolutive et les principes qui sous-tendent les valeurs de la République ne sont jamais acquis.

J'ai retenu de cette matinée riche, historique et de grande qualité qu'il y avait des éclipses aux valeurs de la République ainsi que des personnes qui pendant la période trouble de la Résistance ont montré que ces valeurs n'étaient pas éternelles et qu'il fallait un jour les défendre. J'ai entendu un autre message, tu as choisi un thème fédérateur qui réunit alors que les Français adorent les thèmes qui divisent et je trouve que c'est plutôt bien de communier dans de mêmes valeurs, sans angélisme, sans nier les différences, mais avec cette certitude que c'est le fond de notre culture qui est aujourd'hui peut-être à préserver, à défendre et à expliquer évidemment à travers le prisme du droit qui n'est pas le plus lumineux qui soit, mais qui est, pour mon compte en tout cas, et celui de mon confrère, le guide obligatoire pour essayer de démêler le vrai du faux.

Je dirais de manière impertinente que les textes étaient plus clairs autrefois. Si vous vous référez à la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 29 juillet 1789, sur la laïcité par exemple, l'écriture est remarquable : « Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi. » Nul ne saurait être inquiété pour ses opinions, liberté de conscience, un grand bond en avant ; même religieuse, et le même à tout son sens, on est au cœur du sujet en 1789, cela veut dire que c'est un élément de la liberté de conscience, mais que cela ne fait pas le tout sauf lorsqu'il vient à être contraire à l'ordre public, et c'est ce que j'ai entendu

aussi dans la bouche de Me Soulier, sur l'état d'urgence. Je crois que la République a des valeurs, mais que ces valeurs ne sont pas nécessairement le laxisme et que parfois il faut les défendre y compris et d'abord dans le cadre de la loi. Alors, je crois qu'il ne faut pas être complètement réducteur sur ce que sont ces valeurs de la République, elles sont diverses. Mme de Kersauson vous a fait un exposé brillant qui a montré qu'avant d'être présidente de la Chambre régionale des comptes, elle était historienne. Elle nous a expliqué qu'il s'agit d'une construction. Cette construction est fragile et je crois qu'il est bien, notamment pour les plus jeunes qui sont ici, de se dire que ce n'est pas éternel et qu'il leur appartient de faire vivre ces valeurs. C'est un ensemble de textes qui se sont succédés depuis la Déclaration des droits de l'homme que je rappelais et qui sont venus enrichir l'ensemble de ces libertés publiques parce que **la caractéristique de la France – et c'est une caractéristique rare – est que nous sommes dans un État de droit. C'est la loi qui s'impose aux citoyens et non pas la force ou tout autre régime.** Sans replonger dans mes cours que je donnais autrefois à Sciences politiques, il existe plusieurs types de régimes politiques : la ploutocratie de 1830, le vote pluriel, plural, je crois que nous avons renoncé à cette formule qui avait un certain charme, mais qui flaire bon la France de la Restauration dans laquelle il y avait l'aristocratie, c'était les meilleurs qui gouvernaient, mais quels sont les meilleurs ? Évidemment le système de la primogéniture et de la succession de père en fils n'est pas une garantie. Nous avons abandonné le régime aristocratique malgré son charme et ses résultats au XVIII^e siècle ; la théocratie qui est omniprésente dans nos débats. Je crois que c'est important, la France n'est pas, n'est plus, un État théocratique. Elle a peut-être la nostalgie d'avoir été la fille aînée de l'Église, mais elle ne l'est plus, elle est un État laïque.

Ce qui veut dire que l'on retrouve des principes extrêmement anciens, je crois que Mme de Kersauson a évoqué John Locke, le penseur anglais du XVII^e siècle, qui a quand même écrit en 1667, pas avant-hier, dans le Traité de la tolérance, un bel abri pour parler de politique : « Il faut distinguer absolument ce qui relève des affaires civiles et ce qui relève des affaires de l'Église ». Ce matin, quelqu'un avait résumé en disant : « Rendons à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu ». C'est un principe fondateur de la République française qui n'est pas une négation de la religion, mais qui au contraire est un moyen de permettre à des religions, aujourd'hui plurielles, de s'exprimer dans la liberté.

J'ai familialement un ADN laïque, mais aussi catholique, pour être très transparent. Mon père a dirigé les Écoles normales d'instituteur à Lyon pendant longtemps et c'est le lieu même de la formation, j'allais dire le temple de la laïcité. J'oserais dire également : Dieu soit loué, il y a la laïcité ! Cette règle qui nous réunit, qui fait vivre le pluralisme et qu'il faudra défendre.

On a beaucoup parlé de l'Islam dont je ne suis pas un spécialiste, mais sur lequel j'ai quelques informations. Je crois savoir qu'une difficulté existe, il s'agit d'une religion qui, dans sa version la plus intégriste, est une religion qui vise à soumettre le pouvoir civil au pouvoir religieux. Je crois que nous en avons quelques exemples et qu'il faut avoir cela à l'esprit. Il a été dit ici, je crois qu'André Soulier l'a dit et d'autres intervenants avant lui, que l'État théocratique est la négation de la liberté de conscience.